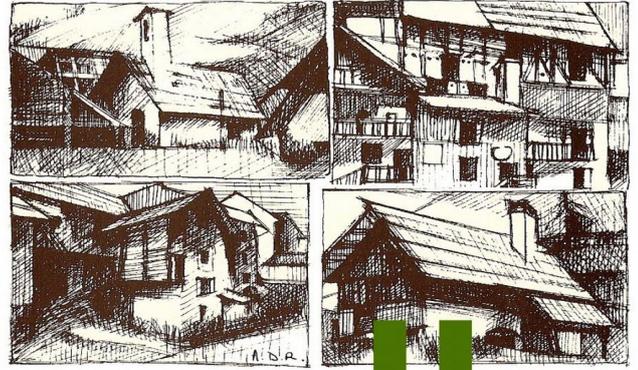




Association
pour l'étude et
la sauvegarde
de la vallée de
Cervièrès



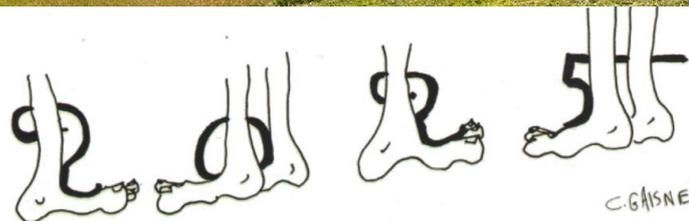
La Paparelle

n°21 – été 2025



Cervièrès une vallée livrée à tous les appétits

Encore une année blanche
pour la protection du massif
du Chenaillet



EDITO: Cervières, victime de son succès ?

L'année dernière, nous apprenions le décès le 19 août de Raoul Marin, Président fondateur de l'AESC. Nous lui rendons hommage dans ce numéro. C'est à lui que nous devons la création de notre association dont les statuts parfaitement rédigés sont toujours restés d'une actualité sans faille. C'était un homme d'une culture incroyable et d'un jugement très fin. Une vraie mémoire de l'histoire de Cervières.

L'histoire du combat contre l'implantation de Super Cervières dans les années 70 a fait ces dernières années l'objet de différents reportages et articles, car ce combat a été exemplaire, et il fait aujourd'hui référence.

Mais l'argument d'une vallée préservée par ce combat sert maintenant les stratégies marketing d'entreprises et de marques qui n'ont que des visées mercantiles, et ne poussent qu'à « consommer toujours davantage la montagne ».

Cervières mérite mieux que cela !

Les paysans à qui l'on doit la préservation de la haute vallée et de ses terres agricoles, n'étaient certes pas opposés au tourisme à la condition qu'il respecte les espaces naturels et leurs activités, ce qui n'est plus le cas actuellement.

En effet, et c'est tout le paradoxe du tourisme et des activités de « pleine nature », le développement incontrôlé de ces activités mettant en avant « une nature préservée » conduit à une surfréquentation très dommageable pour la biodiversité et les activités agro-pastorales. Les plaintes des randonneurs à pied ou à vélo contre les chiens de protection des troupeaux se multiplient, les comportements irrespectueux et l'agressivité augmentent...A cela se rajoute la fréquentation de groupes pour des visites géologiques du massif du Chenaillet, sans aucun contrôle non plus.

On assiste à une consommation de la nature, à son utilisation en tant que terrain de jeu des sportifs et non au respect de ce qu'est réellement la haute vallée : non pas seulement un paysage d'aspect « sauvage » mais un espace riche en biodiversité, modelé depuis des siècles par ses habitants, qui veulent continuer à y vivre.

Et maintenant, avec la médiatisation de l'impact des activités humaines sur notre environnement, le green-washing est à l'oeuvre : c'est l'invasion du consumérisme apporté par les marques qui surfent sur la tendance des activités de pleine nature, pour vendre leurs produits se disant tous plus écoresponsables les uns que les autres...Mais derrière cet affichage, le but n'est souvent que purement mercantile, et les pratiques pas si vertueuses...les marchés de l'outdoor, du trail et autres sports attisent les convoitises...(*)

Nous alertons depuis nombre d'années sur les dangers de la surfréquentation touristique et son impact sur la biodiversité et nous nous battons avec d'autres associations (***) pour que des mesures de protection soient mises en place afin de préserver la biodiversité remarquable de cette vallée, les pratiques agro-pastorales et pouvoir y gérer de façon maîtrisée la fréquentation et le développement des activités touristiques dites de « pleine nature ».

Mais force est de constater que la volonté politique n'est pas au rendez-vous des enjeux actuels...

Et le caractère encore largement préservé de notre vallée, qui en faisait le principal atout, se transforme maintenant en facteur de fragilité par les phénomènes de surexploitation dont notre époque a accouché.

Au contraire, alors que le projet de réserve naturelle du massif du Chenaillet est (re)tombé aux oubliettes, les stations voisines sont « sur le podium de la fuite en avant » (***) et la CCB ne jure que par les JO d'hiver 2030, fiasco financier et environnemental annoncé.

Dans ce contexte, la révision du SCOT est lancée, sur la base d'un bilan plutôt décevant face aux défis qui se posent aux territoires de montagne.

A quand une réflexion approfondie et partagée sur « comment faire vivre et préserver durablement la vallée de Cervières » ?

Bernadette Brunet

(*) voir l'émission Cash investigation du 7 février dernier

(**) Arnica Montana, SAPN et Mountain Wilderness, et plus récemment Les Escartons Autrement

(***) Altitude news – nov 2023

**La lutte ne sera-t-elle donc jamais terminée ?
Hommage à la génération qui nous a précédés et à son acharnement dans sa lutte contre le projet "Super-Cervières"**

Cinquante-cinq ans plus tard, on reprend les mêmes et on recommence.

En relisant les lettres, les compte-rendu, les circulaires, tous les documents rédigés par l'AESC naissante du début des années 1970, il est frappant de constater que rien n'a bougé. Bien sûr, les hommes et les femmes politiques en place ne sont plus les mêmes, la société a évolué (il n'y avait ni Internet, ni canons à neige... !), mais les discours, les manœuvres, les mensonges, eux, ne changent pas.

Certaines phrases pourraient être réécrites aujourd'hui, mot pour mot. Frappant... et navrant ! Car le monde, lui, a changé, et notre planète est, de loin, beaucoup plus mal en point.

En témoignent ces quelques extraits, tirés des documents de l'AESC, lors de la lutte engagée contre les menaces de la Super-Station dans les années 1970.

1969 Circulaire de l'AESC en novembre : « Il y a quelques années, de vagues rumeurs ont commencé à courir sur un projet de station de ski dans la haute vallée de la Cerveyrette. Ce projet semble mûrir rapidement depuis peu dans les chemises des ministères, sans que, à Cervières même, il soit possible d'en connaître les détails. (...) Le tout s'échafaude **dans un monde à la Kafka, dans une collusion du pouvoir et de l'argent, et bafoue, depuis le départ, la fameuse société participative que l'on prétend construire.** »

Et plus loin, dans le même texte : « À noter que cette opposition têtue et désespérée n'est pas un obstacle à la station : une simple signature du ministre de l'Équipement suffit en effet pour mettre sur pied une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), qui équivaut à une mesure d'expropriation.

Pour contrer ce projet de station, **Raoul MARIN**, un vacancier connaissant Cervières depuis longtemps, vient de fonder à la hâte une association avec quelques estivants. Le premier bureau est composé d'un président : lui-même, professeur à Aix-en-Provence ; d'une vice-présidente : **Rosine CHANDEBOIS**, professeur Fac à Marseille ; d'un secrétaire : **Dr CAUSSE**, médecin à Briançon ; d'un trésorier : **André GATINEAU**, navigant à Air France.

« Pour le moment on démarre seulement. Un article a paru dans le Dauphiné. Un argumentaire a été envoyé à quelques journalistes. C'est une **lutte un peu désespérée**, **M Albin CHALANDON** (Ministre de l'Équipement et du logement du 11 juillet 1968 au 5 juillet 1972) **et les promoteurs étant tellement puissants**. On essaie quand même, comme si on avait une chance de succès... » Des réunions ont lieu tous les deux mois : le 28 décembre 1969, le 12 février 1970, le 4 avril 1970.

« L'importance des questions à débattre impose que cette réunion prenne la forme d'une demi-journée d'études consacrée moins à une attitude négative de défense qu'à l'examen de projets concrets visant à assurer, beaucoup mieux qu'une super-station, le développement harmonieux de la commune. Car notre association n'a pas seulement pour but de lutter contre une entreprise démentielle. Elle veut **aider les Cerveyrins à améliorer leurs conditions de vie**. »

1970

La presse commence à en parler : un article sur trois colonnes dans *La Croix* « Pour la défense de Cervières » sorti le 22 février. Deux articles dans le mensuel de février *La Provence libérée* : « Les doctrines passent, la réalité demeure » et « Une station de ski de 15000 lits à Cervières ? ».

Pour l'association, « le plus important serait de gagner du temps. Au jour d'aujourd'hui, nous ne savons pas ce qu'ont répondu les Cerveyrins à l'ultimatum du préfet qui exige une réponse du conseil municipal pour le 10 janvier sur un projet de ZAD. Le plan joint à cet ultimatum met en ZAD toute la haute vallée depuis le mur des Aittes. »

Passant outre l'avis du Conseil Municipal, la ZAD est mise en place par arrêté préfectoral en mai 1970, pour créer une réserve foncière dans la haute-vallée en vue du projet de station. Le Conseil Municipal a été complètement court-circuité.

« **Néanmoins nous pensons que la partie ne sera réellement perdue que le jour où les bulldozers seront là. Jusque-là, on se battra !** »

Des textes, comme *Cervièrès et son avenir*, sont rédigés et diffusés : « À une époque où notre pays n'a pas de quoi financer l'indispensable pour la Santé, l'Enseignement, les Vieux, l'Éducation permanente... c'est à proprement parler un **scandale que d'engager des capitaux publics et privés dans une opération de rentabilité douteuse, réalisée au bénéfice d'une clientèle de luxe**, donc de gens qui ne manquent de rien. »

« **Ce n'est pas une petite vallée perdue qui est en cause : c'est l'équilibre même du briançonnais et la validité de la politique actuelle d'aménagement de la montagne.** »

1971

Sur la *Note d'information et de liaison N° 4* de l'association :

- *Point sur la situation - Quelques inquiétudes* : « Le député de la majorité Paul DIJOURD parle à tout propos de la station de Cervières, allant jusqu'à déclarer à la TV régionale que l'opération pourrait démarrer en 1972. Rien d'alarmant en soi, mais cela risque d'ébranler les indécis, d'influer sur le moral de la bataille (c'est probablement le seul but visé). »

Quelques sources de réconfort : « **L'absence de toute étude sérieuse du site.** »

- Parmi les Initiatives retenues, figurent les points suivants :

« Préparer une campagne de presse. **En particulier, nous aurions absolument besoin de connaître directement des journalistes ou des moyens efficaces de les atteindre.** Aidez-nous dans ce sens. »

« Mettre sur pied une intervention auprès du ministre de l'Environnement. »

« **Étendre le débat sur Cervières au problème général des super-stations.** Nous constatons que de plus en plus de gens sont rebutés, comme nous, par ce saccage de la montagne au seul profit des promoteurs et d'une clientèle de privilégiés. Or toutes ces opinions ne trouvent pas le moyen de s'exprimer, les grandes associations (TCF, CAF) étant obligées de tenir le milieu de la route, ne serait-ce qu'à cause du statut quasi officiel que leur confère leur importance. Nous entreprenons d'ores et déjà des démarches pour essayer de créer une association nationale du genre "**Pour une nouvelle doctrine de la montagne**" »

Les actions s'enchaînent. Le nombre des adhérents augmente régulièrement. Les démarches et les rendez-vous se multiplient.

Le 3 février, visite au Ministère de la Nature et de l'Équipement de M. Robert POUJADE. Michel GILLARD, sous-préfet, ex-ENA, chargé de mission interministérielle pour l'Environnement, prodigue ses conseils. Par exemple, « il faudrait que le conseil municipal prenne une délibération exprimant le souhait d'être rattaché au Parc régional du Queyras. » Mais tout n'est pas gagné : « CHALANDON tient à la super-station et n'en démord pas. Son projet est toujours coûte que coûte de 15000 lits, altiport et barrage. »

Comment « attaquer TREMEY-MICHAUD-CHALANDON » ?

M. TREMEY, ingénieur de l'équipement à Gap en charge des projets de stations Basses et Hautes Alpes, sous les ordres de M. BILLY-RIZ .

Maurice MICHAUD, polytechnicien et ingénieur des Ponts et Chaussées, chargé de l'aménagement touristique des montagnes françaises

Le 19 septembre, André GATINEAU propose de « s'occuper des deux premiers » avec FLANDIN, (un des membres actifs de l'association).

Le 21 octobre, entrevue à Gap avec : « J'avais heureusement expliqué auparavant à l'ami FLANDIN les fossés séparant en castes les anciens élèves de Polytechnique, ceux sortis dans le Corps des Mines se considérant comme la crème, immédiatement suivis par ceux des Ponts et Chaussées. Cette crème a, hélas, tendance à considérer le reste de l'humanité comme composé de riens du tout. Quand il en est ainsi, la discussion devient impossible car on se trouve en face de gens qui savent tout. En ce domaine, M. TREMEY, 28/30 ans, ingénieur des Ponts, partisan inconditionnel des super-stations, nous a offert mieux qu'une démonstration, un festival ! Pendant 1h30, très gentiment, il s'est occupé de nous démontrer que chaque fois que nous ouvrons la bouche, nous avons tort... »

1972

Chaud devant ! « Un arrêté préfectoral, en date du 11 janvier, ouvre **une enquête préalable à une déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation de 6500 hectares sur la commune de Cervières, pour la création d'une station de tourisme.** » En effet, pour que les expropriations soient possibles, il faut une déclaration d'utilité publique, et la loi impose une enquête préalable pour voir si celle-ci est justifiée. « L'enquête durera quinze jours. C'est le minimum légal. Puis le commissaire-enquêteur déposera ses conclusions, qui ne sont pas rendues publiques, dans les quinze jours qui suivent. À la suite de quoi, le ministère a un temps indéterminé pour décider, ou non, de l'expropriation d'utilité publique. »

Mais comment un tel projet d'utilité publique peut-il être justifié, quand « **le dossier ne donne aucune indication sur la station : ni taille, ni emplacements, ni délais, ni plan, ni tracé des pistes, ni emplois créés, ni investissements prévus, ni étude de marché ! C'est un chèque en blanc qu'on nous demande de signer !** »

Que faire ? Les réponses ne se font pas attendre : « **Protester ! Tout Français peut donner son avis au commissaire-enquêteur.** Écrivez, faites écrire les membres de votre famille, en particulier les jeunes (c'est pour eux que nous travaillons). Faites écrire vos amis, et des notables. »

« Et s'il y a finalement déclaration d'utilité publique, nous pourrons introduire dans les deux mois suivants un recours devant le tribunal administratif (Marseille). »

À partir de là, les démarches et les activités de l'AESC, en lien avec celles des Cerveyrins qui refusent de se voir expropriés, sont intenses et multiples :

- Créer un aménagement permettant le maintien et l'amélioration des exploitations agricoles, comme bien évidemment la protection du site naturel. « Notre projet prend dans tous les domaines une **direction opposée à celle de la Super-Station du Bourget**, recherchant une clientèle différente, s'appuyant sur des motivations différentes et des organisations différentes, visant à innover par un effort prototype – **l'ouverture de la montagne sans remontées mécaniques – la "Première Station de Randonnée d'Europe** »

- Prendre rendez-vous dans les mairies, les sous-préfectures, les préfectures, les ministères... Au cabinet du ministre POUJADE avec Pierre CHASSANDE : « qui a confirmé que **l'Équipement n'avait rien étudié pour Super-Cervières, si ce n'est le nombre de lits. Il n'y a pas le moindre dessin** » !

- S'associer aux sociétés de protection de la nature : « M. RAFFIN, de la Fédération des Sociétés de Protection de la Nature conseille aussi **d'assister à toutes les réunions**, et d'intervenir. »

- Diffuser nos informations : « Nous insistons : Pour que cette campagne de presse ne se déclenche qu'après un délai suffisant pour ne pas gêner les conclusions du commissaire-enquêteur, **pour qu'elle n'ait pas un caractère politique** – bien qu'évidemment on ne puisse éviter qu'elle apparaisse comme une sérieuse opposition au Gouvernement et à l'Administration, puisqu'il s'agit **d'expropriation au profit de l'État** –, il faut une opposition sur un objet précis et dans une idée directrice nettement définie : **sauvetage de la vallée de la Cerveyrete**. »

- Mettre en place des activités culturelles d'été

- Lancer une pétition : Ce nouveau scandale en perspective atteindra 4000 signatures le 21 février, 6900 signatures le 14 mars et 11000 le 5 juin !

Le 6 avril, l'assemblée générale de l'AESC indique : « L'Administration tient à garder secrètes les conclusions de l'enquête d'utilité publique, close le 3 février 1972. » **Mais les actions continuent... car « il faut se préparer au pire.** »

La presse relaie largement les informations : *Le Dauphiné libéré, Le Figaro, Le Monde, Le Nouvel Observateur, Express-Méditerranée, Témoignage Chrétien, Politique Hebdo, Le Canard Enchaîné, Les Dépêches de Dijon, Maisons et Paysages, Télérama, Hara Kiri...*

Une émission de télé régionale est diffusée : « Elle a eu le mérite de faire apparaître sans ambiguïté la position de M. DIJOURD en faveur de la Super-Station. Mais celle des Cerveyrins a paru tout aussi claire et tout aussi opposée. »

Le 9 septembre, le conseil municipal de Cervières prend une **délibération quasi révolutionnaire : créer deux commissions extra-municipales, chargées l'une d'étudier les questions agricoles, l'autre les questions touristiques**. Ces commissions comportent des Cerveyrins et des "étrangers", membres par ailleurs de l'AESC.

Du côté des officiels, de nouvelles têtes apparaissent, tandis que d'autres partent, comme celle du préfet M. MANIÈRE (grand partisan de Super-Cervières et de la manière forte). Ainsi, M. GUINET est maintenant chargé d'une étude d'aménagement rural à Cervières, et M. RAMBEAUD, commissaire à la rénovation rurale en montagne, chargé des réunions interministérielles destinées à définir une **nouvelle politique de la montagne**.

Au final, il faudra attendre la note d'information du 22 décembre 1972 pour que soit confirmé l'abandon du projet, objet de l'enquête publique !

À noter que c'est dans la suite logique de tous ces événements que fut réalisé **le refuge des Fonts**, projet approuvé et soutenu par MRS GROS et LAMOUR, respectivement directeur et président de la Grande Traversée des Alpes Françaises, et que fut créé **le foyer de ski de fond**.

EN CONCLUSION, voici un extrait d'interview, paru dans *La Croix* en 1972, de Laurent CHAPPIS, architecte urbaniste, une des têtes pensantes de l'aménagement de la montagne, en totale opposition à l'ingénieur général des Ponts Maurice MICHAUD. Pour Laurent CHAPPIS, trois types de clientèles fréquentent la montagne en hiver. **« La troisième est celle des contemplatifs et des randonneurs. Ils ne viennent pas pour le ski mais pour la montagne. Ils préfèrent les sapins aux arbres de béton et, sur la neige vierge, les traces d'animaux sauvages plutôt que les pylônes des téléskis. C'est pour cette clientèle qu'il faut réserver de grands sites protégés, des parcs nationaux, régionaux et communaux. »**

Nathalie Solence

PETITE REVUE DE PRESSE 1972...

LA VIE DES BÊTES

REVOLTE A CERVIÈRES

un village du Briançonnais,
contre l'urbanisme déchaîné

U

« Une chose est certaine, les habitants de Cervières ne se laisseront pas faire. » M. Faure-Brac (Raymond disent ses administrés) est un maire soucieux : on veut, ni plus ni moins, lui voler sa commune. Et on n'est pas n'importe qui : « on », c'est l'Etat. « Si ce n'est pas du vol, qu'est-ce que c'est ? s'indigne-t-il. On veut exproprier 6 500 hectares de terrains privés et de biens communaux et, pour le moment, on ne parle que de 6 244 000 F d'indemnités pour l'ensemble, y compris les chalets. Faites le compte : cela fait moins de dix centimes au mètre carré ! » Le bérêt bien enfoncé sur la tête, la moustache drue, l'œil mobile, tour à tour coléreux et malicieux, M. Faure-Brac marche à pas mesurés le long de la Cerveyrette, la rivière qui coule maintenant sagement



Le maire de Cervières est résolu à défendre les prés et les alpages, que l'on veut ôter aux bêtes pour les offrir aux riches clients d'une super-station de ski.

riture aux bêtes pendant neuf mois de l'année. « Avec quoi les nourrirons-nous, nos bêtes, si on nous prend nos prés et nos alpages ? » se demandent aujourd'hui avec inquiétude, tous les Cerveyrins.

couvrent encore les mélèzes centenaires ? Mais reprenons les choses au commencement. L'histoire des démolitions de Cervières avec la spéculation immobilière vaut d'être contée : elle a valeur d'exemple. Il s'agit d'un village à dix

plus nombreuses : en 1937, Cervières comptait près de 200 habitants. L'incendie du village par les Allemands en 1944, qui détruisit plus de 100 maisons, fit baisser la population de moitié. La grande inondation de 1957, qui emporta une partie du village reconstruit, contribua à accentuer l'exode vers la plaine. Aujourd'hui, les jeunes se sont faits rares au village et les jeunes couples s'y fixent plus guère. Par ailleurs, avec la haute vallée de la Cerveyrette, on dispose ici de conditions exceptionnelles pour l'élevage.

Chaque année, au début de l'été, toute la population de Cervières déménage pour s'installer dans les chalets d'alpage semés en plusieurs hameaux : Lachau, les Fraches, les Fontes, qui s'égrènent le long de la rivière, jusqu'au pic Lombard. De chaque côté dominant la vallée, de hauts sommets : Le Chenaillet, le Saurel, la cime du Four, le mont Terre-Noire, et la crête des Dormilloz sur la rive opposée. Sur l'autre côté, une autre

Cervières, Hautes-Alpes, 10 km de Briançon, est le dernier village (ou village quasiment) de cette région pourrie par le tourisme à être resté un vrai village de paysans, ce qui est une anomalie, puisque ses 11.000 ha constitueraient un magnifique domaine skiable. On déplore souvent, en haut-lieu, que les paysans soient si naïfs, se laissant si facilement enliser par des tricus



mais quoi, comment l'empêcher ? Faudrait éduquer ces braves gens. Oui mais quand les paysans de Cervières refusent de vendre leurs alpages à un promoteur désireux de construire une station de luxe de 15 000 lits dans laquelle ils n'auraient même pas le droit d'être larbins, le préfet des Hautes-Alpes ordonne une enquête d'utilité publique en vue de l'expropriation. A l'usine, les ploucs ! Mais les ploucs pas conscients du tout d'aller à contre-progrès, résistent. Ils veulent rester arriérés ! Association pour la sauvegarde de Cervières, Bled du Lauréat, 05-Briançon, (Paris: Blondin, vol. 19.67)



homme heureux



LE VILLAGE QUI VEUT RESTER CERVIÈRES

Les promoteurs veulent faire de leur vallée ensoleillée un super-Avoriaz. « Jamais ! répondent les paysans. On garde nos prés pour nos vaches ! »

« On veut nous voler nos terres. » Raymond Faure Brac, 49 ans, maire de Cervières, est indigné. Cervières est une petite commune de 106 habitants, juchée à 1 650 mètres d'altitude dans le Briançonnais. Son malheur est qu'elle possède le dernier grand site de ski qui, dans les Alpes, n'ait pas encore été exploité. Un site supérieur à celui de Val-d'Isère ou de Courchevel, grâce à son ensoleillement, aux facilités d'accès, et à la douceur et à la variété de ses pentes. En un mot, les 106 habitants de Cervières sont propriétaires d'un trésor qui pourrait valoir à chacun d'eux une petite fortune. Mais les Cerveyrins disent qu'ils n'ont pas besoin d'argent. Ils sont heureux avec leurs forêts de mélèzes, leurs mille moutons et leurs deux cents vaches, d'autant que leur revenu est le plus élevé des agriculteurs de montagne. On veut s'approprier 6 500 hectares de terrains privés et communaux, dit M. le maire, en nous versant 6 244 000 F d'indemnités pour l'ensemble, y compris les chalets. Faites le compte : cela fait moins de dix centimes au mètre carré. La casquette blanche rejetée en arrière, la moustache provocante et les yeux pleins de malice, Raymond, comme l'appellent ses administrés, hoche la tête, un verre à la main. « A 1,50 F le pastis, à nous trois nous venons de boire 45 mètres carrés. Et une fois qu'ils sont bus, on ne

PARIS MATCH

HARA KIRI

Canard Enchaîné
1942

L'insti et le commissaire

TANDIS qu'à Briançon M. le Commissaire clôt l'enquête d'utilité publique pour l'expropriation des alpages de Cervières (Hautes-Alpes) afin d'y installer un Luna-Park de la montagne — 15.000 à 1.800 mètres — à Dijon un ménage d'instituteurs se révolte.

Pendant trente ans, aux enfants que l'Etat leur confiait, ils ont enseigné, en plus de l'orthographe et l'arithmétique, le respect de la loi : parce qu'elle sert le bien commun et soumet les intérêts particuliers. Ces « *instis* », petites gens blanchies sous la craie des tableaux, ont à l'heure de la retraite, reçu les palmes académiques pour récompense d'une vie au service du peuple. Ils se sont retirés parmi les souvenirs de promotions et les anciens élèves franchissent parfois leur seuil : pour ne pas rompre ces liens, le ménage a renoncé à retourner au pays natal du mari. Mais depuis quarante ans, l'été, ouvre sur les alpages, dans les hauts de Cervières, les vols du chalet familial dont la poutre livre une date : 1723.

Papillons

Et notre vieil *insti*, qui à encore la jambe du Haut-Alpin et le cœur étroit par des émerveillements et leurs joies, reprend ses courses : Pic Lombard, Rochebrune et Grand Glaisat. Il cueille Fedelweiss et le genepi. Il photographie les bébés marmottes

qui sifflent en juillet sous les pieds du promeneur. Chamois, aigle royal et autour, il les a observés dans leur milieu préservé. « *Nous avons ici une faune et une flore exceptionnelles car l'isolement de la zone a favorisé la formation d'espèces qu'on ne retrouve pas ailleurs. Savez-vous que parmi 10.000 insectes, on a recensé plus de 850 papillons ?* »



Les papillons de Cervières n'inscriront pas sur le registre de M. le commissaire de Briançon leur opposition au projet qui sert les convoitises de quelque groupe financier. L'autre année, le groupe Lambert avait tenté d'acquiescer les terres. Les Cervevrais refusèrent. La déclaration d'utilité publique tournera la difficulté. Les arpentés de neige deviendront un haut lieu de la spéculation car le mercantilisme des banquiers, qui n'a rien à voir avec le bien public, n'a pas renoncé à exploiter ce gisement d'or blanc.

« *C'est le seul moyen qui nous reste, déclarait le préfet, pour redonner vie à cette vallée* ». Qui croit-on duper ? Comme si les financiers qui « *font dans la neige* » ne pensaient pas d'abord à l'argent, qu'ils a se justifier par d'éloquents prétextes. Pour prés-

ver les sites, on construira donc en haute altitude des immeubles de 23 étages. On noiera la plaine du Bourget pour la livrer l'été aux pédalos. On étirera des remontées mécaniques sur les pistes façonnées au bulldozer. Adieu marmottes !

Y a-t-il « *utilité publique* » ? L'opération livre à un schéma classique de la spéculation : à vil prix, on dépouille les agriculteurs de leurs terres ; les équipements sont financés par l'Etat ; les promoteurs vendent les appartements puis vont placer leurs capitaux ailleurs, avant que les pigeons attirés par le battage, découvrent que les pistes sont courtes et exposées au sud, que l'enneigement est médiocre et l'ensoleillement réduit, que plusieurs coulées d'avalanches coupent les champs livrés au ski.

Super-fiascos

Mais le fiasco d'autres Super-Ceci et Cela rassurera-t-il mes vieux amis « *instis* » ? Leur alarme est encore nourrie par l'image inquiétante qu'ils découvrent de l'administration, et des pouvoirs publics. Ingénuement, à leurs élèves, ils les décriaient, soucieux des intérêts du peuple. Or dans le projet de Cervières, outre les appétits aigus, ils découvrent le mépris de l'homme. Avec la théorie du tourisme remède miracle pour toutes les régions dont l'économie a été ruinée par la centralisation économique et

administrative, les aménageurs prétendent faire des paysans des pionneurs sur le tire-fesse ou des plongeurs pour la vaisselle. Exploiter le site, et avilir les hommes. Qu'on comprenne bien : l'asservissement n'est pas tant l'emploi que la duperie qui le présente comme un progrès.

Le mépris, il est aussi dans la « *concertation des citoyens responsables* » : c'est en lisant son journal que le maire a appris que les « *autorités* » s'étaient réunies à la préfecture pour faire de la commune « *la locomotive des ambitions briançonnaises* ». Il y a deux ans de ça, et Cervières n'en sait rien de plus. Le projet progresse en secret. Le conseil n'a pas été informé des études. Il n'a donc pu que dire son opposition.

Si l'intérêt public — et non l'opération spéculative — dicte demain l'avenir de Cervières, M. le Commissaire de Briançon doit rouvrir son registre pour que soit entendue la voix de ceux qui crient que Cervières veut revivre. Trois fois ruiné en trente ans — la guerre, l'incendie, les inondations — toujours rebâti, Cervières peut être demain le centre haut-alpin du ski de fond et de randonnée, ce sport qui livre la montagne à l'homme sans mercantilisme. Et l'utilité publique, ce sera pour construire des classes de neige, des maisons familiales, une université d'été.

Mes vieux *instis* y trouveront tout naturellement leur place.

Hervé Terrace.

4 — « Le Canard enchaîné ». — Mercredi 16 février 1972

INFORMATION

- JEUDI 14 SEPTEMBRE
- LA QUALITE DE LA VIE
- 21 H 20. CHAINE 1.

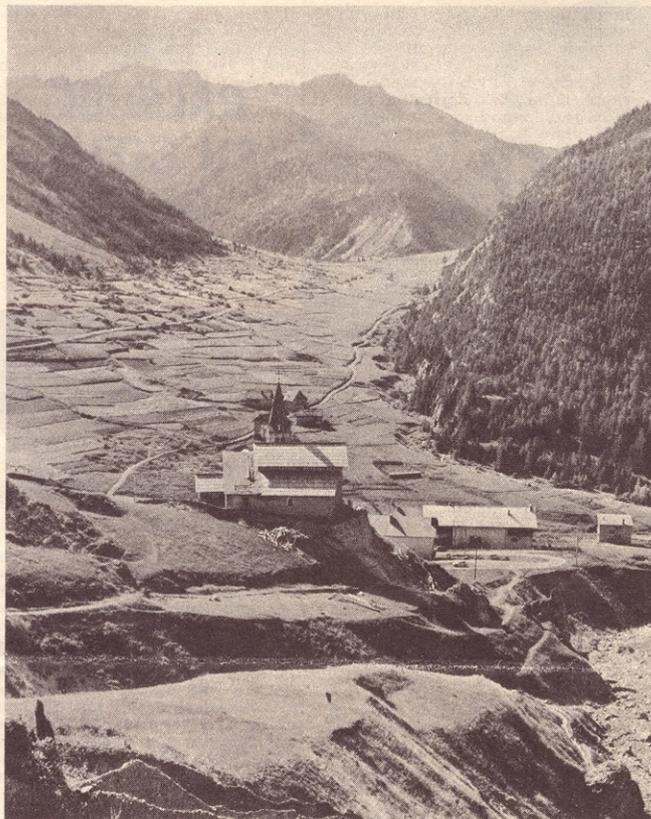
■ Sur les flancs de l'Izoard, entre Briançon et la frontière italienne, l'un des plus hauts villages de France où les sites et le mode de vie sont étonnamment conservés : Cervières. Ses habitants, au nombre de cent-dix, sont pour la plupart agriculteurs, regroupés en une vingtaine d'exploitations. Ils possèdent un millier d'ovins, une centaine de vaches, autant de chèvres et vendent à Briançon huit cent litres de lait par jour et huit cents agneaux de boucherie par an. Grâce à la location des pâturages pour la transhumance, le budget de la commune est équilibré.

Foi de promoteurs, intérêt et capital

Les Cervevrais ont la vie dure, mais c'est la vie qui leur plaît. Habités depuis des générations à lutter seuls contre les éléments, la terre, le froid et le vent — la Lombarde, une brise glaciale qui leur vient d'Italie — ils ont exploité rationnellement les Alpes.

Pendant six mois de neige, les animaux ne quittent pas les étables qui entourent les chalets confortables. Les moutons sont tondus à la fin de l'hiver.

L'été regroupe les amis de l'air pur et des grands espaces... Le son des cloches... les champs de narcisses...



La vallée de la Cervevrette, les promoteurs y voient des terrains de golf et de tennis...

LE CANARD ENCHAINE

TELERAMA

Les habitants de Cervières

HAUTES-ALPES

ne veulent pas
vendre leur vie pour
une bouchée de foin

et, au loin, les chamois qui cabriolent sur les rochers ou se fauflent entre les mélèzes. Une flore et une faune extrêmement riches, trésors qui ont déjà disparu de certaines vallées voisines. Cela ne pouvait pas durer : les bulldozers arrivent...

Ils devaient arriver. C'est bien connu, les petits villages de montagne se dépeuplent ; les jeunes s'en vont à la ville ; l'institutrice n'a plus que cinq élèves... Il faut faire quelque chose : transportons la ville à

18

Telerama 10 sept. 1972

Encore une année passée sans aucune avancée

Petit rappel du calendrier de la démarche en cours :

En 2022, un nouveau et n^{ième} projet de protection du massif du Chenaillet est lancé par la CCB, avec la Région comme partenaire financier et technique.

En mars 2023, après le choix de bureaux d'étude pour une « Mission d'étude et de concertation en vue de la création de la réserve naturelle régionale Massif du Chenaillet », la réunion de lancement (COFIL) présentait le calendrier prévisionnel du projet, avec une finalisation du dossier de candidature pour la réserve prévue début 2024.

Où en est le projet de Réserve Naturelle Régionale ?

Combien encore d'années perdues pour la protection du massif du Chenaillet ?

En 2023 : 2 ateliers de concertation ont eu lieu : l'un à Montgenèvre, l'autre à Cervières (voir Paparelle N° 20)

En 2024 : silence radio ... En juin 2024, Arnaud Murgia, Président de la CCB, répondait à notre interpellation : « la dernière réunion du 23 novembre 2023 s'est conclue en précisant que le projet nécessitait d'être approfondi avec les différents acteurs, en particulier les conseillers municipaux, pour aboutir à un portage politique consensuel » ... ça sent l'enfouissement !

En 2025 : rien de programmé, il y a manifestement plus important à s'occuper.

D'où ... la suspicion autour de la loi d'exception pour les JO 2030 qui plane telle un fantôme : verra-t-on ressurgir des projets de liaison avec Montgenèvre, ce qui expliquerait ce silence assourdissant de la part des élus régionaux, départementaux et communaux ?

Sans reprendre en détail les actions menées par les associations depuis les années 90 en faveur de la protection du massif du Chenaillet (cf le dossier Chenaillet sur le site de l'AESC http://www.aesc-cervieres05.fr/dossier_chenaillet.php), rappelons que depuis sa création en 1969, l'AESC a travaillé avec des scientifiques sur les richesses naturelles de la vallée et qu'en décembre 1969, elle demandait déjà à la Commission des Sites (Préfecture 05) le classement et la mise en réserve naturelle des sites remarquables de la vallée de Cervières. Ces travaux scientifiques et ces démarches ont abouti notamment à faire reconnaître le caractère exceptionnel du marais du Bourget, qui a fait l'objet d'un classement en zone Natura2000 en 2006 (zone Natura2000 Rochebrune-Izoard vallée de la Cerveyrete, où le marais du Bourget est classé prioritaire), après un long parcours auprès des administrations...

Pour le massif du Chenaillet lui-même, plusieurs projets de protection ont été près d'aboutir mais à chaque fois, malgré les promesses, des blocages politiques sont intervenus pour entraver le projet.

Tant que le projet n'est qu'une belle idée dans l'air du temps, tout le monde est d'accord mais dès qu'il s'agit de concrétiser, de s'accorder sur un périmètre et de travailler en concertation avec tous les acteurs sur un règlement adapté, les décideurs ne sont plus là !

Aujourd'hui, faute d'accepter les financements et l'aide d'une structure adaptée pour gérer cette partie de la haute vallée d'une façon raisonnable et durable, telle une réserve naturelle régionale, la Commune de Cervières est supplantée par les pratiques du développement touristique de ses voisines : Montgenèvre, Clavière et Cesana Torinese débordent allègrement sur les versants cerveyrins et ne voient la haute vallée que comme un terrain de jeu exceptionnel offert aux sports dits « de pleine nature » en plein essor, que ce soit en hiver ou en été.

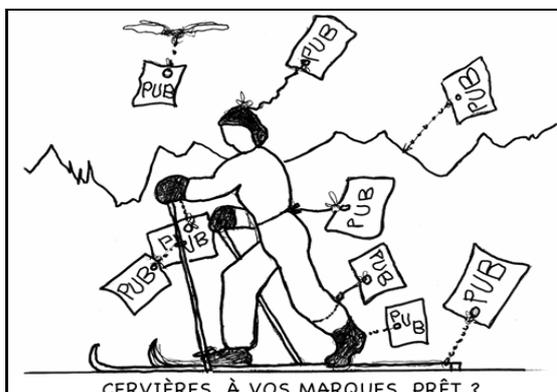
Ces stations poursuivent tête baissée leur développement immobilier et d'infrastructures avec la volonté d'accueillir toujours plus de touristes, hiver comme été, visant une clientèle internationale aisée. Côté italien, c'est l'euphorie depuis l'annonce fin 2024 de financements massifs publics et privés pour le développement touristique des stations existantes et la « revitalisation d'une région qui demeure l'une des destinations touristiques les plus importantes du Piémont ».

Au programme : développement de la neige artificielle par Sestrière, construction d'un Club Med à Sansicario (Cesana), rénovations d'ampleur des stations existantes, Le déplacement (en cours) du télésiège Gimont-Col Saurel vers le colletto verde (Rocher de l'Aigle) permettra de relier Montgenèvre et Sestriere « skis aux pieds », via Cesana et Clavière, en 15 à 20 minutes de moins qu'aujourd'hui ! (Cf articles de Torino Cronaca publiés en 2024-2025)

Pour l'été, des parcours de VTT et de trail sont balisés et référencés depuis longtemps sur le versant Sud du massif du Chenaillet (et donc sur la commune de Cervières), sans que la municipalité soit partie prenante de ces aménagements, qu'elle ne fait que subir. Des compétitions internationales de VTT et de trail sont organisées chaque année sur ces parcours, c'est d'ailleurs l'un des objectifs affichés de l'Espace Trail 3000 de Montgenèvre. Et chaque fois, plusieurs centaines de participants, sans compter les accompagnateurs, dégradent encore un peu plus les sentiers et traversent des zones humides très fragiles, tout en faisant de belles photos.



En 2025, fin juin a eu lieu la course VTT marathon de l'Alp Epic, et mi-juillet la course de trail Sky Race de Montgenèvre, des courses avec plusieurs parcours passant sur le versant cerveyrin du Chenaillet.



On ne peut plus non plus ignorer l'impact des applications numériques de type Strava que tout un chacun peut utiliser pour « créer un parcours et le mettre en ligne ». Pas plus que les dégâts liés à la surfréquentation et aux pratiques actuelles de surconsommation de la montagne encouragées par un marché de l'outdoor florissant, et souvent manipulateur (voir notre édito).

Toutes ces nouvelles pratiques doivent être prises en compte afin de gérer l'intensification des flux sportifs. Petite observation qui échappe aux organisateurs et à nos élus : notons que ces pâturages sont loués par les éleveurs moyennant finances et que lorsqu'un chien de protection fera le trail ou la descente VTT derrière les mollets d'un pratiquant, il ne faudra pas s'étonner que celui-ci porte plainte contre le berger du secteur.

Sans compter les visites très nombreuses des lycées et universités concernant plus précisément le site géologique qui démarrent dès la fonte de la neige lorsque le terrain est encore bien mouillé, ce qui aggrave les dégradations.

Tout récemment, un baliseur non officiellement mandaté par Montgenèvre, a demandé à la Mairie de pouvoir modifier l'un des parcours de trail existant et baliser un nouveau parcours venant jusqu'à la Chau et la cabane de Peyre-Moutte. Bien heureusement le Conseil municipal a refusé, au vu des « difficultés de cohabitation avec les troupeaux, la dégradation des sentiers, et l'absence de retombées économiques pour la commune ». Les parcours existants n'avaient semble-t-il fait l'objet d'aucune délibération du Conseil et encore moins d'une étude d'incidence. Espérons que cette décision soit définitive !

Tout récemment, un baliseur non officiellement mandaté par Montgenèvre, a demandé à la Mairie de pouvoir modifier l'un des parcours de trail existant et baliser un nouveau parcours venant jusqu'à la Chau et la cabane de Peyre-Moutte. Bien heureusement le Conseil municipal a refusé, au vu des « difficultés de cohabitation avec les troupeaux, la dégradation des sentiers, et l'absence de retombées économiques pour la commune ». Les parcours existants n'avaient semble-t-il fait l'objet d'aucune délibération du Conseil et encore moins d'une étude d'incidence. Espérons que cette décision soit définitive !

Et surtout que la Municipalité prenne conscience, face à la pression grandissante des stations voisines, de la nécessité de ne pas se laisser dépasser en disant OUI à l'OPPORTUNITÉ D'UNE RESERVE NATURELLE REGIONALE !



Pauvre lac Gignoux

Le lac Gignoux est sur le parcours de visiteurs de toutes sortes, venus de France ou d'Italie : randonneurs, traileurs, pratiquants VTT avec ou sans assistance électrique, qui peuvent être transportés près des crêtes avec les remontées mécaniques de Montgenèvre, et même motos ou 4x4 (qui bravent les interdictions). En Italie, il est plus connu sous le nom de « lago dei sette colori », et c'est une balade familiale très fréquentée depuis Claviere.



Victime de son succès, de larges balafres dans le sens de la pente marquent ses flancs : en regardant les photos aériennes ou les photos du lac au fil du temps, on voit peu à peu des cheminements se créer de toutes parts entre les crêtes et le lac et peu à peu s'élargir, avec la disparition de la végétation et du sol. A ce niveau de dégradation, avec des tracés dans le sens de la pente, et une fréquentation de piétons et vélos (voire de motos) qui s'accroît, la régénération naturelle ne semble plus possible. La combe sèche entre le Grand Charvia et le lac montre également une végétation et des sols de plus en plus dégradés.



J.O. 2030, Alerte rouge !

Certes, Cervières n'est pas sur la carte des sites olympiques et c'est tant mieux. Mais alors pourquoi tant s'alarmer pour un sujet qui paraît si lointain ? La réponse tient en peu de mots : l'explosion des dépenses publiques qui, par contre-coup, aura une incidence jusqu'aux petites communes !

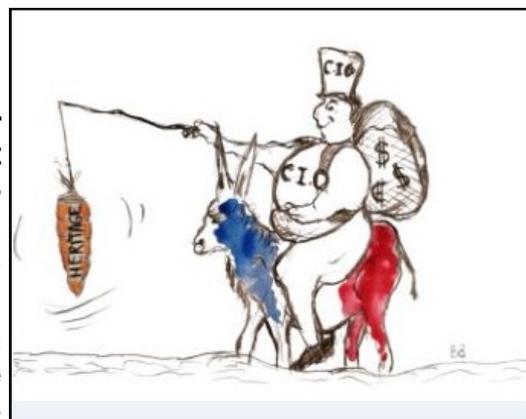
Chacun sait dans quel état budgétaire notre pays est plongé : près de 3500 milliards de dette qui conduisent le gouvernement à programmer des réductions budgétaires monumentales touchant tous les secteurs clés de la Nation : santé, enseignement, recherche, soutien aux territoires, etc... Le secteur sportif lui-même n'échappera pas à la purge, impactant directement le sport pour tous. Nous sommes prévenus, 2026, 2027, 2028 et au-delà seront des années de vaches maigres en terme de soutien de l'État aux collectivités territoriales. Or, dans ce contexte de disette, les J.O. d'hiver 2030 vont consommer plus de deux milliards de financements publics exclusivement fléchés vers des pôles touristiques en pleine santé qui n'ont surtout pas besoin d'être encore gavés d'argent public.

En soi, ce simple fait est un scandale. Mais par obligation contractuelle, la région PACA doit, elle aussi, financer ces J.O. Or elle ne peut à la fois subir l'effort budgétaire imposé par l'État et dégager des financements pour les J.O. sans serrer la vis sur tous les autres secteurs. Grosse pourvoyeuse de subventions pour les acteurs des territoires en temps normal, elle va obligatoirement devoir restreindre la voilure. La machine est déjà lancée : nombre de structures, de Marseille en passant par Nice et bien sûr aussi dans le Briançonnais subissent déjà des coupes majeures (jusqu'à 100% !) sur leurs aides de la Région. Sans vergogne, pour payer les J.O., on sacrifie donc un tissu économique local très dépendant des aides publiques. **Privilégier des intérêts privés au détriment de l'intérêt général, voilà ce qu'est, entre autres, le projet J.O. 2030.**

Malheureusement, à ce constat présent s'ajoute une épée de Damoclès toute aussi prévisible et menaçante : **en période post J.O., les territoires d'accueil enregistrent systématiquement une baisse des financements publics.** La bulle olympique explose et l'argent va ailleurs. C'est ce qu'il s'est toujours passé en France sur les périodes d'après J.O. Voilà donc la double peine encourue.

Dans le cas spécifique de Cervières, on constate que la région met déjà en stand-by le projet de réserve naturelle du Chenaillet. Concomitamment, Montgenèvre va bénéficier de financements supplémentaires pour l'équipement de son domaine déjà suréquipé.

Le risque pour notre commune, nos espaces naturels et nos paysans ? Voir déferler une horde grandissante de pratiquants de sports nature été/hiver à partir du haut de la station de Montgenèvre, sans aucune limite et tous azimuts avec les conséquences que l'on peut facilement imaginer sur l'environnement et le métier d'éleveur/paysan.



FOGARTY

La Cerveyrette dans la plaine du Bourget

La semaine du 7 octobre 2024 des travaux de curage et recalibrage de la Cerveyrette au niveau du marais du Bourget, commune de Cervières, dans le périmètre du site Natura 2000 Rochebrune –Izoard –Vallée de la Cerveyrette ont été entrepris sous la maîtrise de la municipalité.

Avec ses tourbières d'altitude, ce marais est une zone humide remarquable et présente une biodiversité exceptionnelle (c'est également une zone ZNIEFF (930020391). On peut y noter la présence de plusieurs espèces protégées. La Cerveyrette dans la zone du marais du Bourget est aussi une réserve de pêche permanente, notamment pour favoriser la reproduction des truites.

Vérification faite, aucun dossier administratif n'avait été déposé auprès de la DDT (Direction départementale du territoire service Eau-Environnement et Forêt) comme l'exige le code de l'environnement, donc aucune évaluation des incidences n'a pu être réalisée, et aucune autorisation délivrée.

Ces travaux destructeurs sont d'une ampleur qui étonne particulièrement.

Le 31 octobre dernier, 4 associations de défense de l'environnement, SAPN, Mountain Wilderness, Arnica Montana et AESC ont écrit à la Préfecture, copie à la Mairie de Cervières.

La préfecture a saisi le Parquet qui a diligenté une enquête auprès de l'OFB.

Une plainte a été déposée pour travaux illégaux le long du torrent de la Cerveyrette en juin 2025.

Affaire à suivre ...

LES ZONES HUMIDES : COMMENT LES PROTÉGER ?

Quelle protection réglementaire des zones humides ?

En plus des outils de protection spécifique (réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, réserves de chasse, de pêche...), les zones humides du territoire sont soumises :

- à la réglementation Loi sur l'Eau qui fait de leur sauvegarde une obligation légale. Elle spécifie que les installations, ouvrages, travaux ou activités ayant un impact sur ces milieux (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblaiement) sont contrainsts à :
 - Déclaration pour les zones humides comprises entre 0,1 ha et 1 ha ;
 - Autorisation pour les zones humides > 1 ha.

L'inventaire : quelle portée réglementaire ?

L'inventaire n'est pas directement opposable. Il doit être utilisé comme un document d'alerte. Il a pour objectif de maintenir les zones humides, de lutter contre leur artificialisation et remblaiement et d'être pris en compte dans l'état initial de l'environnement lors de l'élaboration ou la révision du PLU.

- au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000 : l'arrêté préfectoral du 6 mars 2013 stipule que les projets ayant un impact sur ces milieux sont soumis à évaluation de leurs incidences dès lors que la zone asséchée, mise en eau, remblayée ou imperméabilisée est > à 0,01 ha en site Natura 2000.

Vous souhaitez contacter la police de l'eau pour plus de renseignements ?

DDT Hautes-Alpes
Service Eau, Environnement, Forêt
Tél. 04 92 40 35 00

ONEMA Service Départemental
Tél. 04 92 46 61 84

Si ces procédures ne sont pas suivies, le contrevenant s'expose à un contrôle de la police de l'eau. La remise en état de la zone humide, des mesures de compensation et des sanctions administratives et pénales (jusqu'à 75 000 € d'amende) peuvent être prononcées.

Sur quels acteurs s'appuyer ?

- Le Département (dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles), la Région PACA, les gestionnaires de cours d'eau (au travers des contrats de rivières et des SAGE), l'Agence de l'Eau, l'Etat et l'Europe : tous ces acteurs peuvent aider financièrement les collectivités s'engageant à préserver les zones humides.
- Le CEN PACA et les animateurs des sites Natura 2000 du département : ces acteurs peuvent vous proposer un appui technique au montage de vos projets de restauration et de gestion des zones humides et de leurs plans de financement.

Partenaires



Réalisation

Direction départementale des territoires des Hautes-Alpes
Service de l'eau, de l'environnement et de la forêt
Mission interservices de l'eau & de la nature (MISEN)
3 place du Champsaur - BP 98 - 05007 GAP Cedex - Tél. 04 92 40 35 00

DDT05 - COMMUNICATION - 12/2015

Retrouvez la plaquette complète sur le site de la DDT05 : https://www.hautes-alpes.gouv.fr/contenu/telechargement/10197/103861/file/pac_zones_humides_triptyque_v03-12-2015_l.pdf

VRROUUMM Sur la route du col d'Izoard, le bruit continue à Cervières ...

Cette année encore, les bruits de moteur des motos et voitures de sport de plus en plus nombreuses sur la route du col d'Izoard entraînent **une gêne insupportable dans la traversée du village et jusqu'à la sortie du Laus pour les habitants et visiteurs. Quant à la faune sauvage en zone Natura 2000, rien n'est fait contre ce grand dérangement dû au bruit.** Où en sommes nous ?



Suite aux mesures de bruit effectuées en 2023 (Programme Wilderpass mené par Mountain Wilderness - voir La Paparelle n°20), voici ce que nous dit le chargé de mission de Mountain Wilderness : « En ce qui concerne le col d'Izoard, rien n'a été mis en place. Nous (MW, SAPN, MM. Blanc et Vioujas) avons écrit en juillet 2024 au CD05 pour tenter de mettre en place les mesures concrètes.... Nous avons été reçus par les techniciens du département pour qu'ils écoutent nos doléances, et une seconde réunion plus opérationnelle nous avait été promise. Elle n'a jamais eu lieu... »

Extrait du courrier : « Le col d'Izoard, porte d'entrée du Queyras situé entre les communes de Cervières et d'Arvieux, est un des joyaux des Hautes-Alpes. A ce titre, la RD 902 qui permet de s'y rendre traverse plusieurs espaces protégés de part et d'autre du col (site Natura 2000, Réserve de Biosphère, Parc Naturel Régional du Queyras, site classé de Casse Déserte). Ce col, parcouru par la route des Grandes Alpes, est également mentionné dans la liste indicative des sites majeurs à classer dressée par le gouvernement français en 2019.

Ces atouts manifestes permettent au col d'Izoard d'attirer un grand nombre de visiteurs chaque été (excursionnistes, randonneurs, motards, ...) qui le considèrent comme un lieu de passage ou comme un but en soi. Pour s'y rendre, les visiteurs n'ont pas d'autre choix que d'opter pour des moyens de transports motorisés individuels (voiture, moto, camping-car, vans, ...) et le flux de ces véhicules est la source d'une pollution sonore conséquente, dommageable pour la faune dont elle trouble la quiétude, mais également pour les riverains de la route. Entre Cervières et Arvieux, de nombreux habitants et socio-professionnels n'ont pas manqué d'alerter leurs élus en mentionnant la gêne occasionnée par ce bruit routier, et le maire de Cervières a relayé ces doléances dans un courrier qu'il vous a adressé le 27 avril 2023. Ce bruit a par la suite été caractérisé par l'association Mountain Wilderness dans le cadre d'une étude sur les grands cols routiers menée durant l'été 2023 : le paysage sonore est pollué par les véhicules 1/3 du temps, et les motos – qui sont responsables de 40 % du bruit à Izoard – ont un volume sonore bien plus élevé que les autres véhicules (38 % en moyenne).

Extrait du PV du Conseil municipal de Cervières du 7 novembre 2024 : « La demande formulée conjointement avec la Mairie d'Arvieux pour limiter la vitesse à 50 km/h, n'a pas été retenue par le Département qui confirme cependant la gêne sonore dénoncée par les habitants. **Des actions de sensibilisation et d'information vont être menées et l'acquisition de deux « feux récompenses » supplémentaires est projetée en 2025 pour être installés à l'entrée du Chef-lieu en venant de Briançon et au Laus dans le sens de la descente.** »

Chose faite, les feux récompense ont été installés mais la mesure apparaît inefficace contre le bruit. En effet, entre les deux feux, les motos et voitures de sport accélèrent de plus belle, et le bruit reste tout aussi exaspérant pour les habitants.

En fait, c'est toute la route de l'Izoard qui fait office de circuit auto-motos, personne à Cervières ne dira le contraire.

Quant aux actions de sensibilisation et d'information, rien n'a été fait jusqu'à présent.

Il faut le dire : ce sont des « mesurette ».

On est bien avancés ! La qualité de vie des habitants et des habitats naturels du Département n'ont que peu d'intérêt aux yeux des élus du Conseil départemental !

Recensement des objets de la Commune inscrits au titre des monuments historiques

A la demande du Conseil municipal auprès de l'AESC, un recensement des objets inscrits au titre des monuments historiques

commandité par le Ministère de la Culture a été entrepris durant l'automne et l'hiver 2024 (démarche participative auprès des communes).



Sur **125 objets inscrits**, il fallait aller vérifier leur présence au sein des édifices pour la plupart religieux et évaluer leur état en répondant à un questionnaire simplifié sur un logiciel.

Les données collectées permettront aux conservateurs des antiquités et objets d'art en charge de notre territoire de mieux connaître le patrimoine de la commune, d'aider à le valoriser et d'intervenir à temps pour le protéger. Il s'agit également de s'assurer que l'objet est en sécurité, protégé contre le vol et de le photographier.

Une fois renseignées les informations demandées dans le formulaire en ligne, ces actions permettront à la Drac Paca (Direction régionale des affaires culturelles) de mener à bien plusieurs chantiers : mettre à jour leurs bases de données, finaliser le récolement réglementaire, programmer des crédits d'entretien et de restauration, valoriser les œuvres et échanger avec les communes et associations sur les opérations à mener.

La majeure partie des objets inscrits a été recensée selon ces critères par l'AESC, il reste à programmer un rendez vous avec la Conservatrice des Antiquités et Objets d'art (CAOA) pour travailler sur la finalisation du recensement, car presque aucune photographie n'était fournie sur le logiciel, et des confusions ont pu être faites.

Ce travail a été une bonne occasion de reprendre conscience de la valeur patrimoniale de la collection présente sur la commune de Cervières.

Et aussi de recenser tous les objets de chaque lieu, même ceux non inscrits.

A notre connaissance, peu de communes ont réalisé ce recensement et il semblerait que la Drac PACA n'ait plus les moyens de poursuivre cette démarche. C'est fort dommage !



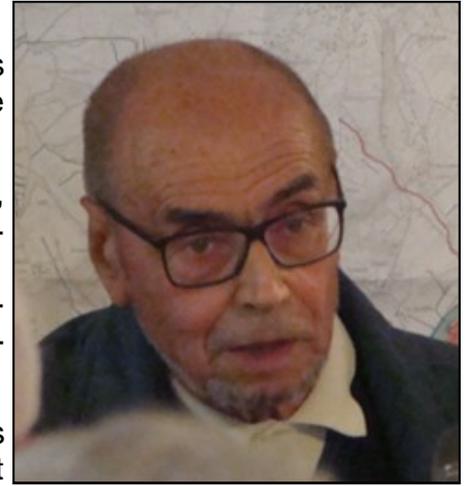
DMI NOTE 8T
QUAD CAMERA



DMI NOTE 8T

Quelques paroles sur RAOUL MARIN

Raoul MARIN, Rody pour ses amis, était un homme que l'on ne peut pas oublier.



Il a marqué sa famille, ses amis, son époque et l'association qu'il a créée en 1969 de manière indélébile.

Il est parti tout doucement l'été dernier laissant derrière lui des travaux d'écriture incroyables et de recherches dans de nombreux domaines.

Professeur de philosophie, il parlait plusieurs langues : le finois pour avoir passé quelques années et enseigné en Finlande et beaucoup de langues des pays de l'Est. Traducteur de roumain, il pratiquait aussi la langue tchèque. Il enseignait le provençal et le patois de Cervières n'avait pas de secrets pour lui.

C'était un spécialiste en toponymie : revoir les articles de la Paparelle comme celui sur le sens du nom de Cervières (Paparelle N°6).

Un trait marquant chez lui était aussi cette mémoire gigantesque qu'il avait.

Mais au-delà de ses capacités intellectuelles qu'il n'a jamais cherché à faire valoir ni à valoriser par un quelconque diplôme officiel, il avait une honnêteté intellectuelle sans faille, un esprit critique très développé : « penser contre soi-même - être tout sauf un mouton - refuser les clichés. »

D'un contact facile, accueillant, il avait aussi un sens aigu de la justice.

Une anecdote que ses amis connaissent : sa recherche à Cervières, et il pouvait marcher des heures pour cela, d'une plante rare décrite à Cervières dans l'herbier national : l'Ophioglossum alpinum qu'il appelait « l'herbe cousue » et qu'il a cherchée en vain dans les alpages de la haute vallée.

Merci à son fils, Michel MARIN, qui m'a aidée à cerner un peu mieux les qualités de son père dont j'avais gardé un souvenir ancré en mes expériences d'enfant durant la période du combat contre la station. Combat que nous, familles d'estivants passionnés et fidèles à Cervières et ses paysans, avec lesquels nous avons noués des contacts chaleureux, combat que nous avons soutenu auprès du conseil d'administration de l'AESC, jusqu'à la victoire.



Perdu de vue pendant plusieurs années, lorsque je me suis retrouvée « propulsée » présidente par les adhérents, je me suis mise en quête de savoir ce qu'était devenu Raoul Marin.

Ce sont ses amis, Marie-Aimée et Henri Favrichon qui m'ont remise en contact avec lui.

Il était enchanté que l'AESC reprenne ses activités et nous avons noué jusqu'à son départ une belle amitié.

Je vais me répéter inlassablement : il a marqué son époque. Et le combat contre le projet de station n'aurait pas été victorieux sans la synergie qui s'est faite à l'époque entre l'AESC qu'il a créée et les habitants, montagnards lucides et courageux. Les uns sans les autres n'auraient pu voir aboutir la victoire.

L'AESC, association désintéressée et entourée de passionnés, a eu l'intelligence de s'entourer de scientifiques comme le dit lui-même Michel MARIN.

Merci à Jessie MARIN, son épouse qui l'a soutenu merveilleusement.

Bernadette Brunet

Raoul Marin a écrit pour la PAPARELLE de très nombreux articles , tous aussi documentés et passionnants les uns que les autres.

Pour lui rendre hommage, nous republions celui où il nous conte avec humour et tendresse sa découverte de Cervières à l'âge de 6 et 7 ans dans les années 1938 et 1939. Et quelle incroyable mémoire !

AVANT GUERRE et GUÈRE APRES: Souvenirs d'une enfance intermittente à Cervières

C'est une chance de découvrir un monde quand on vient d'avoir tout juste six ans. On s'émerveille de tout, on ne s'étonne de rien. J'étais trop jeune, en juillet 1938, pour me soucier d'une prochaine guerre dont les grandes personnes aimaient s'entretenir sans vouloir y croire. Trop jeune aussi pour nourrir des idées préconçues sur un coin des Alpes dauphinoises délimité par le simple nom de Cervières et vers lequel nous conduisait en voiture un certain **Monsieur Faure Gignoux**, notre logeur.



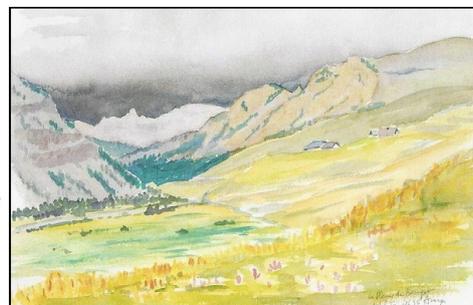
Tandis que nous remontions pour la première fois la basse vallée, l'aspect des maisons de Terre Rouge ne se rattachait à aucun modèle, pas plus que l'alternance des pentes boisées et des trainées d'éboulis ne préfigurait cette Villa du Pont neuf à l'entrée de Cervières où nous allions, ma mère et moi passer l'été. Longeant le pied de Bardonnnet, aujourd'hui à l'état de friches, nous avions alors droit au spectacle des mulets chargés de récolte (luzerne, blé d'hiver ?) ou transportant quelque jeune femme assise en amazone, autant de scènes bientôt familières à mes yeux.

Mais ces impressions premières sont restées les plus fortes. D'autres ne subsistent qu'à l'état parcellaire telle une promenade à l'Alp, aux Fraches, au Bourget ou vers l'Izoard, toujours à pied évidemment.

Seul fait marquant : le jour de l'Assomption, depuis le balcon de notre petit logement, nous découvrîmes la vallée, sous la neige, comme en plein hiver. J'admirais sans comprendre ni non plus être surpris, mais les occupants, y compris une famille de Niçois et une dame russe, monumentale et excentrique comme il se doit, Madame Broskariakoff, y allèrent de leur interprétation touchant une proche et catastrophique aventure.

Phénomène d'une portée autrement enrichissante, et connue des marcheurs en route pour la Haute Vallée, celui que l'on pourrait appeler la révélation de la Plaine. Il me paraît impossible de décrire l'impression ressentie lorsque, la vallée paraissant à première vue fermée du côté levant, on découvre subitement, dans une sorte d'extase, la prodigieuse perspective de la plaine du Bourget et de son environnement de hauteurs douces, on-doyantes, féminines à l'adroit, rudes, austères, sombres, masculines à l'ubac.

Cette révélation de la plaine, puis de la haute Vallée, avec ses jeux de formes et de couleurs, avec, aussi son spectacle d'activités pastorales au cœur de l'été, me paraît propre à renouveler en nous l'homme intérieur. J'avais alors, je le répète, six ans.



Il faut reconnaître qu'à la Villa du Pont Neuf nous étions presque coupés du monde cerveyrin. Le cours de la Cerveyrette nous en séparait. Nous n'allions à l'intérieur du village, la « ville » en parler local, que pour la traverser en vue de gagner, soit le Laus, soit les Chalmettes ou au-delà. Cet agglomérat de maisons démesurément hautes, aux fenêtres minuscules, aux superstructures de bois étrangement complexes sous un toit enveloppant, pour la plupart désertes quoique palpitantes d'une vie secrète, nous impressionnait assez pour que nous n'éprouvions pas l'envie de la parcourir. Nous avons peine, estivant quelque peu bornés, à admettre que durant l'été à Cervières la vie était ailleurs ; les familles allaient faucher bien au-delà des Fonds.



Parfois je m'échappais et m'aventurais dans les rues, les ruelles; les traverses ombreuses et silencieuses, animées seulement, ici ou là par l'arrivée d'une charretée de foin que des hommes déchargeaient en hâte trousses après trousses ; ou alors avaient lieu tantôt des séances de labour aux abords du village, tantôt le cérémonial de l'arrosage avec le geste précis de « toquer la lause », c'est-à-dire de planter d'un mouvement énergique l'étau de fer en travers d'un canal. Les seuls à habiter en permanence la ville étaient, avec le garde forestier et les deux commerces de nécessité, quelques vieilles personnes comme le père Courile, rencontré sur une espèce de place centrale, ou Mademoiselle Élisabeth, détentrice dans ses coffres, de vieux costumes et de somptueux châles briançonnais, avec qui ma mère avait réussi à s'entretenir. C'était à peu près tout.

Mais le fils unique, craintif et rêveur que j'étais s'en accommodait pour y trouver du mystère à bon compte. Quant aux événements spectaculaires, ils venaient de l'extérieur. Par exemple lorsque l'un de ces invraisemblables autocars chargés de consommateurs de panoramas se livrait à toutes sortes de manœuvres acrobatiques pour tourner devant l'église et s'engager avec mille précautions dans l'étréoussée de la Grande Rue et de la route du Laus ou lors du passage du Tour de France.

L'atmosphère devait toutefois changer l'année suivante. Car mes parents avaient décidé de revenir à Cervières au moment même où la menace de guerre prenait corps et nous étions, conséquence du Traité d'Utrecht, en plein sur la frontière !

En 1939, nous nous retrouvons sur l'autre rive. Déplacement à la fois spatial et symbolique, nous logeons à la maison Jouve, officiellement Hôtel du Col d'Izoard, qui n'avait d'hôtel que le nom, car en fait de chambres il s'agissait de meublés. Le changement m'apparaît comme un rite de passage : je me sentais en quelque manière, une fois le pont franchi, incorporé à la société des Cerveyrins.

De fait, mes parents ne tardèrent pas à entrer en relation avec quelques familles ou personnalités du lieu, comme les **Dubois, les Driety, les Matagan**, tous issus de l'antique tribu **Faure Vincent et, bien entendu, les Jouve**. **Madame Jouve** était si je ne m'abuse, la propre sœur de « **Monsieur Faure Gignoux** » du Pont Neuf. Il est impossible, à la limite indécent, de ne pas parler de **Monsieur Jouve, l'Oncle Justin** comme on l'appelait à Cervières- et de l'impression qu'il produit alors sur mes sept ans. La formule usée de « force de la nature » lui allait comme un gant. Je ne savais rien de lui ; rien des exploits fabuleux, et le plus souvent véridiques, que la renommée devait lui attribuer. Mais il avait dans son regard, sa voix, son perpétuel rictus, sa gestuelle mesurée, quelque chose qui le rendait à mes yeux hautement respectable, voire redoutable. Je me persuadais qu'il savait tout, notamment que ne pouvait lui échapper aucune de mes nombreuses bêtises, comme ouvrir les robinets des futailles dans la cave à vin ou enfoncer le feu rouge arrière de la voiture de son fils **Edouard**. Les rares fois où il nous permit de l'accompagner, mes parents et moi, avec **Edouard et la Marie**, sa plus jeune fille, pour l'aider, faveur insigne, à ramasser le foin, je me sentais grandir d'un seul coup et y voyais la preuve j'avais bel et bien atteint l'âge de raison. Comme je devais l'apprendre par la suite, le Père Jouve était un être bâti pour la légende. Paysan astucieux, travailleur débordant d'initiatives, aussi doué pour le commerce avec les hommes que pour la connaissance des bêtes sauvages ou domestiques, chasseur increvable, grimpeur intrépide, il donna lieu à une multitude de récits : il était seul capable de déclencher d'un coup de fusil une avalanche au moment exact, seul capable de franchir un périlleux escarpement, appelé à bon droit le pas de l'Oncle Justin entre le Pic Lombard et le Col de Malrif, seul capable de pisser un chamois trois jours durant sans manger ni dormir etc. Un livre raconte que le jour de son enterrement, deux renards suivirent le cortège jusqu'à Saint Michel. Des années plus tard, j'en demandais, et obtins confirmation de la **Tine, sa bru, veuve d'Edouard**.



Autre figure imprimée dès l'avant guerre dans ma mémoire, **le Père Matagan**, moins prestigieuse que celle du Père Jouve, mais plus romanesque par sa mobilité, son côté insaisissable et déconcertant. Je crois me souvenir que les Matagans étaient les possesseurs de la seule mule blanche de la vallée, quand tous les mulets et l'unique cheval, celui de l'austère recteur des Pénitents, **le père Dubois**, étaient noirs ou marrons. Outre le charme de la mule blanche, il y avait aussi celui de l'une des trois filles Matagan, la **Catherine**, de quelques dix ans mon aînée (c'est plus tard que je devins familier du fils, le subtil et cabochard Antoine, incomparable connaisseur du monde des brebis). Il y avait surtout le charme des récits et de la conversation du Père Matagan, déjà rangé des voitures et tributaire d'abondants souvenirs en ces années 39 à 43, les dernières de notre ancien village. J'étais à l'évidence, trop jeune pour faire le départ entre vérité et invention dans ses histoires et pour ne pas me gonfler d'orgueil à l'idée, illusoire, d'être le confident d'un tel personnage. Car le père Matagan avait été plus qu'un simple contrebandier (beaucoup de cerveryins l'étaient devenus depuis le traité d'Utrecht !), un seigneur en la matière, la contrebande faite homme, le désespoir et l'admiration de la douane, le vrai semeur d'incertitudes ; Il me disait connaître tous les secrets des passages de la frontière d'Italie « depuis la Méditerranée jusqu'au Brenner », pas moins. Au lendemain de la guerre, il racontait qu'il avait sauvé le comte de Cavour, perdu dans le brouillard et la tourmente sur la frontière du Piémont.

Il convient de noter que l'année de mes sept ans, 1939, vit s'accroître sur Cervières la pression des différents corps de la puissance publique, la gendarmerie, la douane, et l'armée surtout. La gendarmerie ne tarda pas à s'installer dans la villa du Pont Neuf, lieu de notre premier contact avec Cervières. Les douaniers se trouvaient à la Cîme de Ville. Quant à l'armée, on la voyait partout, les principaux cantonnements, matériel et mulets en nombre impressionnant, étaient situés au Pied de Ville tout près de la Cerveyrette. Il s'agissait d'une compagnie du 72^{ème} Bataillon d'Alpins, répartie autant dans le village que dans les forts et autres ouvrages environnants la vallée. Les militaires arboraient une tenue assez hétéroclite, quelques uns revêtaient encore le bleu-horizon avec bonnet de police à deux pointes et bandes molletières.



En ce prélude de la « drôle de guerre », la troupe meublait ses temps libres de diverses façons et pour le plaisir de nous autres les enfants. Si les uns se risquaient au café ou à la galanterie auprès des rares filles restées au village, d'autres partaient à la recherche d'un mulet échappé. Mais la grande attraction, spécialité des plus hardis, consistait à « faire la roue » : il s'agissait de se loger à l'intérieur d'un énorme pneu puis à se laisser rouler le plus loin possible entre la Place de l'Église et les abords du moulin : un vrai spectacle de cirque. Autre spectacle encore plus excitant pour nous : par la secrète entreprise d'un sergent et à la faveur de la nuit, la plaine du Bourget au clair de lune depuis l'embrasure d'un poste de tir du fortin Maginot des Aittes...

Un jour de la fin d'été 39, un détachement d'artilleurs du 154 e R.A.P. - barre tous les accès dans un rayon d'un kilomètre autour des Chalmettes où l'on vient d'installer un obusier de gros calibre Motif : des essais de tir courbe par-dessus du Lasseron. Cervières avait donc perdu sa quiétude estivale. Je ne retrouvais plus le mystère du lieu qu'en allant contempler l'œuvre du « maréchal à forges », le père Lacroix, sorcier taciturne qui maîtrisait l'action conjuguée des quatre éléments, l'air du soufflet, l'eau de la trempe, le feu des braises et la terre sous sa forge métallique.

Parmi les juniors de ma génération à qui je dois tout, figure en bonne place Jacky, mon aîné, fils d'un autre Maréchal, mais là au titre de sobriquet d'une famille Faure Brac. Son père, Mammés, est bien connu comme auteur de maintes études sur les mœurs et coutumes du Cervières de jadis. Mon camarade, l'impacide et souriant Jacky, devait mener une carrière de clarinettiste. Mais à l'époque, il était virtuose du cornet à piston et dans l'ancienne écurie de la maison familiale de la Frairie transformée en coquet salon, il interprétait, entre autre morceaux de bravoure, le Carnaval de Venise.

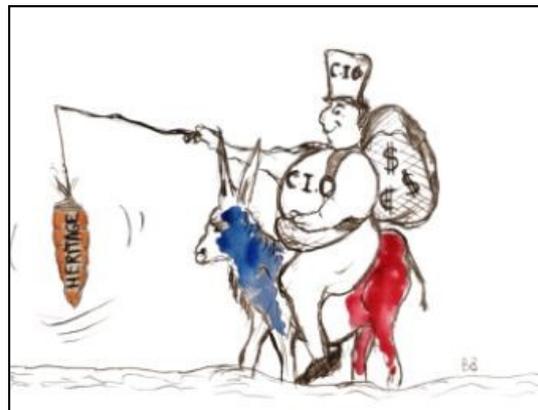
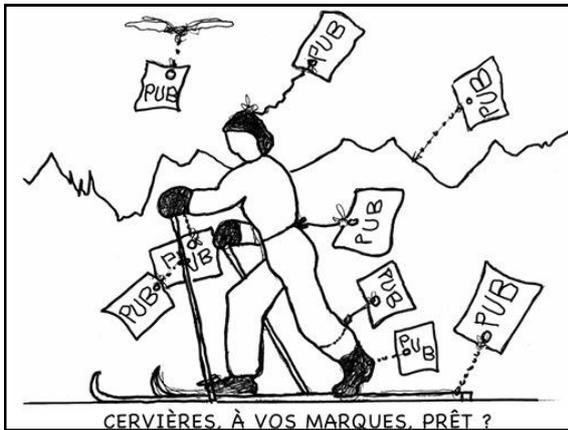
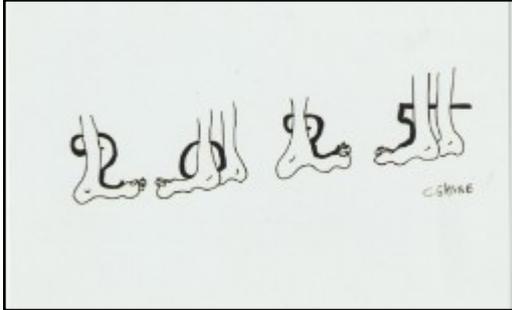


Mais j'ai surtout appris une foule de choses, auprès du petit Auguste Jacques qu'on appelait pas encore Cerdan. Il y avait alors à Cervières beaucoup de vaches -tarines et c'est grâce à Auguste que je pus me familiariser avec le comportement de cette sympathique bête. Mes premières notions tant soit peu sérieuses du parler cerveyrin (j'évite le mot « patois »), c'est aussi de ce regretté compagnon, plus rarement de sa sœur Rosette, que je les ai reçues.

Il y a trop à dire. J'en resterai là ayant depuis longtemps épuisé la patience de l'éventuel lecteur et largement débordé la capacité d'accueil de la Paparelle....

RAOUL MARIN

Revivons tous ces sujets d'actualité évoqués dans ce numéro de La Paparelle grâce aux savoureux dessins de Claude GAISNE et de FOGARTY



Nous remercions

- pour l'écriture des textes: Bernadette BRUNET, Mireille RAYMOND, Nathalie SOLENCE, FOGARTY, et à titre posthume Raoul MARIN
- pour les illustrations et photos: Amalia DOMERGUE, Claude GAISNE, FOGARTY, Pascal BONNIERE
- pour la composition et la mise en page: Pascal HELIAS
- et pour sa relecture attentive Mireille RAYMOND

Edité par l'AESC, association loi 1901, 67 rue du Bois des Bans — 05100 Cervières. ISSN 1777-1951J

Directrice et responsable de la publication: Bernadette Brunet, présidente de l'association — Dépôt légal: Aout 2025

Imprimeur: ALPES OFFSET 21, rue du docteur Julien Guillaume 05600 GUILLESTRE